

COMMUNE DE CAPTIEUX – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2026

Présent.e.s : Mme LUQUEDEY Christine, Mme LE COZE Morgane, M. COURREGELONGUE Didier, Mme VANBRABANT Jacqueline, M. MATHA Jean Michel, Mme DUCOS Dominique, M. KONSCHELLE Johann, M. FAGET Bernard, Mme GOUZON Vanessa, Mme SANGO Pauline, Mme LABOURGUIGNE Astrid

Excusé.e.s : P. CALDERON (pouvoir à J. VANBRABANT), A. LABOURGUIGNE (pouvoir à V. GOUZON)

Absent.e.s : T. LEXTERIAQUE

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance,**
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 Décembre 2026,**
- **Délégations de Mme Le MAIRE,**
- **Ordre du Jour :**
 - REPAS DES AINES : Délibération sur La Tarification du Repas des Aînés du 15 Février 2026 pour les accompagnants de moins de 68 ans,
 - CINEMA : Délibération sur le partage des recettes sur toutes les séances de cinéma avec Racine Flottante pour l'année 2026,
 - Vente du Local situé 2 Avenue du Stade 33840 CAPTIEUX à l'association LES JOLIS PAS DE DANSE,
 - SECURISATION DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX : Délibération pour une demande de subvention DETR 2025
 - COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

I - Désignation du ou de la secrétaire de séance.

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de désigner son ou sa secrétaire de séance.

M. Didier COURREGELONGUE propose sa candidature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés de nommer M. Didier COURREGELONGUE secrétaire de séance.

VOTE :

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2026

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2026

M. Johann KONSCHELLE demande quelques modifications concernant l'orthographe de son nom et l'absence d'information sur l'adresse des candidats dans la Délibération concernant la commission GPSO de la commune

Les modifications étant effectuées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2026 :

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



III- DELEGATION DE Mme LA MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par Mme la Maire.

Mme la Maire informe l'assemblée des délégations exercées depuis la dernière séance du Conseil :

SERVICES	OBJET -ENTREPRISE	MONTANT TTC	TOTAL
MOBILIER (CENTRE DE SANTE)	FABRIQUE DE STYLE	531,24	
SERVICE TECHNIQUE	HELA (Achat de vêtements)	1494,90	

Mme LA MAIRE informe que l'achat des chaises pour le centre médical est en attendant d'un mobilier plus adéquat et que ces chaises seront utilisées pour remplacer celles de la salle des sociétés. C'est pourquoi les chaises sont achetées par la commune.

IV – RAJOUT DE DELIBERATION : ADHESION AU CAUE

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'adhésion au CAUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

DELIBERATION : ADHESION AU CAUE

Explication :

Mme LA MAIRE propose au conseil de décider le renouvellement ou pas de l'adhésion de la commune au service CAUE. Le CAUE est un établissement qui conseille, forme et informe en architecture, urbanisme et environnement auprès des collectivités, des écoles, particuliers
Le montant annuel de l'adhésion est pour la commune de 250 €

Délibération :

Vu la proposition d'adhésion reçu du CAUE en date du 22-01-2026 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement),

Vu le montant proposé pour ce service de 250€ annuel,
Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal :

- Adhésion à ce service
- Signature du contrat d'adhésion pour un montant de 250,00 € annuel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver l'adhésion de la commune au CAUE.

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

V – REPAS DES AINES : DELIBERATION SUR LA TARIFICATION DU REPAS DES AINES DU 15 FEVRIER 2026 POUR LES CONJOINT. E.S DE MOINS DE 68 ANS

Explications :

Mme LA MAIRE remercie le Conseil des Sages pour avoir donné du temps à la distribution des invitations ainsi qu'elle remercie deux conseillers municipaux.

La commune organise le 15-02-2026 le repas des aînés. Les dépenses seront prises en charge par la commune

Le repas est gratuit pour les personnes de 68 ans et plus.

Il est nécessaire de fixer un tarif pour les accompagnants de moins de 68 ans. Mme LA MAIRE propose le tarif suivant : 23 euros

Délibération :

Vu l'organisation par la commune d'un repas des aînés le 15-02-2026 et l'obligation de fixer une tarification,

Mme LA MAIRE propose au Conseil Municipal de fixer la tarification suivante :

- Gratuité pour les personnes de 68 ans et plus
- Fixation d'un tarif de 23€ pour les accompagnants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité des présents et représentés les propositions tarifaires de Mme LA MAIRE pour le repas des aînés du 15 Février 2026

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

VI – CINEMA : Délibération sur le partage des recettes sur toutes les séances de cinéma en partenariat avec l'association RACINE FLOTTANTE pour l'année 2026

REPORTEE

V – VENTE LOCAL : Délibération concernant la vente du local situé 1 Avenue du Stade 33840 CAPTIEUX à l'association LES JOLIS PAS DE DANSE

Explication :

Mme LA MAIRE a été contacté par la présidente de l'association qui souhaiterait acheter le local situé 1 Avenue du Stade 33840 CAPTIEUX connu sous le nom de local BRETHES pour y exercer une activité ECOLE DE DANSE.

Le prix proposé est de 55000 € TTC.

Elle complète son explication en signalant qu'à l'origine ce local était une réserve foncière pour la commune. M. GLEYZE intervient en expliquant que l'emprunt qui a été contracté pour financer l'achat sera couvert par la vente du local. Mme LA MAIRE profite de cette intervention pour remercier son premier adjoint sur son implication et son travail pour l'équilibre et le suivi des finances de la commune.

M. FAGET demande s'il est certain que l'activité qui sera exercée sera bien une école de danse. Mme LA MAIRE confirme et a demandé que cela soit précisé dans la délibération.

Délibération :

Vu la demande de l'association LES JOLIS PAS DE DANSE d'acheter à la commune un local pour y exercer une activité de danse et créer une école de danse,

Vu la disponibilité d'un local situé 1 Avenue du Stade propriété de la commune, cadastré Section AB 228,

Mme LA MAIRE propose au Conseil Municipal de vendre le local situé 1 Avenue du Stade à l'association LES JOLIS PAS DE DANSE pour y créer une école de DANSE et y exercer une activité de danse pour un montant de 55000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- De vendre le local situé 1 Avenue du Stade 33840 CAPTIEUX à l'association les JOLIS PAS DE DANSE pour y créer une école de danse et y exercer une activité de danse,
- Approuve le prix de 55000 € TTC
- Demande à Mme LA MAIRE d'engager toutes les démarches nécessaires pour cette vente.

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

**VII – SECURISATION DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX :
Délibération pour une demande de subvention**

Explication :

Mme LA MAIRE laisse la parole à M. Didier COURREGELONGUE, 3eme adjoint en charge de ce dossier.

M. COURREGELONGUE présente le projet et le montant estimé du projet est de 56055,00 € HT soit un TTC de 67266,00 €

La commune a la possibilité de présenter un dossier pour obtenir une DETR. Le montant de la DETR est de 25% s'il est établi la dangerosité du carrefour ou de 10%.

M. COURREGELONGUE assure que le dossier présenté va dans le sens des 25% .

M. GLEYZE souhaite savoir si le Département a été sollicité. M. COURREGELONGUE dit que le département a été contacté mais qu'il est nécessaire d'attendre le comptage de la DIRSO et de la MDIM (anciennement CRD) ainsi qu'une autorisation pour effectuer les travaux nécessaires au montage du dossier.

Mme LA MAIRE propose qu'une délibération nécessaire au dépôt de demande soit calculée sur 25%

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 26 Mai 2020 n°24 accordants à Mme LA MAIRE délégation pour solliciter des subventions Etat,

Après avoir entendu l'exposé de Mme LA MAIRE concernant « LA SECURISATION DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX » et son montant de 56055,00 € HT et le taux de financement demandé,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions ETAT – exercice 2026,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des présents et représentés,

Adopte l'opération de « SECURISATION DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE CAPTIEUX » soit 67266,00 € TTC et le taux de financement demandé ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention ETAT dans le cadre de la programmation 2026 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR 2026

Financement Commune

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, section investissement ;

Autorise Mme LA MAIRE à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE

Nombre d'Elus en exercice	14
Nombre d'Elus présents ou représentés	13
Nombre de Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

**Mairie
de Captieux**

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Publié le : 02/04/2026 16:46 (Europe/Paris)

Collectivité : Captieux

https://www.intramuros.org/captieux/documents_administratifs/57378

VIII – COMPTES RENDUS DES REUNION

Mme LA MAIRE rappelle que le repas des aînés est le 15 Février 2026
Elle va rencontrer M. DOUCE pour le passage sur la commune de LA PASSEM 2026.
Cette rencontre aura lieu le 26-02-2026
Mme LA MAIRE fait état de la demande d'une association qui se crée sur la commune et appelée : ASSOCIATION CAPSYLVAINE ET CONTROLE CITOYEN (A3C). Elle souhaite confirmer sa volonté de louer une salle à l'association mais que pour le moment elle attend certains documents sur la création de l'association et son assujettissement à une assurance état civil.

M. Jean Luc GLEYZE présente la situation du CENTRE DE SANTE.
Il a effectué un calcul des loyers qui pourraient être applicables aux futurs professionnels qui s'installeront.
Il a pris en compte l'emprunt, les fluides de charges courantes. Le montant est d'environ 40.000,00 €
Il a distingué entre les locaux communs et les locaux dédiés aux soins ou au service d'aide à domicile.

Il prévoit la répartition des locaux de la manière suivante :

- Deux cabinets seront attribués à temps complets pour les deux médecins installés sur la commune. Il est prévu qu'en 2027, un Docteur Junior puisse venir s'installer. Un troisième cabinet lui sera donc attribué. En attendant son arrivée, un interne sera reçu par les médecins mais cet interne pourra exercer dans un des deux cabinets des médecins.
- Concernant le CHU, M. GLEYZE va demander au service de préciser l'occupation des locaux par les spécialistes
- Un bureau sera occupé par la CDC

Il resterait donc : un cabinet, un cabinet à l'étage et le cabinet prévu pour le Dr Junior
M. GLEYZE souhaiterait privilégier les professionnels médicaux d'abord mais toute personne intéressée peut se présenter.

Il est donc nécessaire d'envisager la préparation des baux de location et les conventions.
Il rappelle qu'une discussion est toujours ouverte avec la CDC sur un investissement ou un versement de loyer.

La livraison du cabinet médical est prévue pour le 01-03-2026

Concernant l'aménagement de l'extérieur, le trottoir devant le porche sera revue pour un effet « propre » et sobre.

Le projet est qu'à terme le devant du CENTRE MEDICAL soit aménagé sous forme d'un parvis. Deux places de parking PMR seraient prévues devant la sacristie.

Le parvis serait fermé à la circulation sauf pour les véhicules de secours ou de santé.

La question est posée sur la prise en charge de la taxe professionnelle. Mme DUCOS rappelle que la taxe professionnelle est à la charge du propriétaire.

La question est posée sur les déchets ; M. COURREGELONGUE répond que c'est à chaque médecin de se déclarer au SICTOM ce dernier organisant les besoins de chacun.

M. Didier COURREGELONGUE rappelle que pour les déchets, la commune s'occupe de mettre à disposition des associations des bacs.

Concernant la location des salles, une clé sera ajoutée à chaque jeu de clé de chaque salle.

Il précise que deux containers à verre sont prévus :

- Un à la salle des fêtes avec badge bois
- Un à MOUCHAN

Mairie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Publié le : 02/04/2026 16:46 (Europe/Paris)

Collectivité : Captieux

https://www.intramuros.org/captieux/documents_administratifs/57378

La question est posée pour l'ESPACE FAUVETTE PITCHOU. La zone étant doté d'une raquette de contournement, les entreprises doivent faire leur demande individuellement. M. COURREGELONGUE poursuit avec la FIBRE. L'installation de la fibre sur les propriétés privées est à la charge des propriétaires. Certains administrés se trouvent raccordable mais pas éligible. Ceci n'est pas de la compétence de la commune mais des fournisseurs d'accès. Il est donc souhaitable que les propriétaires se rapprochent de leur fournisseur.

Concernant la demande de MAHARANS, le chemin d'accès est dans le domaine privée. Il serait possible de le déclasser et de l'intégrer dans le domaine public afin que l'installation de la FIBRE soit à la charge de l'entreprise ORANGE.

M. COURREGELONGUE recevra M. FAURE, interlocuteur de la commune pour ORANGE FIBRE afin de faire un point avec lui.

L'entreprise ORANGE demande que chaque commune élague les arbres qui pourraient endommager les câbles. L'élagage sera engagé avec les services techniques.

M. COURREGELONGUE, lors d'une discussion avec M. DOUENCE du SDEEG, a envisagé de déconnecter les candélabres qui sont sur la voie de l'AIRBUS. Il demande l'avis du Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité.

M. COURREGELONGUE a été contacté par une association qui protège les abeilles et peut intervenir et faire de la prévention sur les nids de frelons. La délibération d'adhésion à cette association sera proposée au prochain conseil municipal.

Le service technique a positionné les panneaux avec les deux étoiles de Village Etoilée.

Mme LA MAIRE signale au Conseil que des dates vont être prévues pour le vote des budgets fin février, début mars.

M. Jean Michel MATHA souhaiterait que le panneau avant le commercial soit déplacé au niveau du restaurant et non pas en début de voix.

Un courrier a été fait au propriétaire des sapinettes qui sont tombées sur la clôture du stade et le filet.

Il a fait le tour des clôtures en béton du stade qui sont devenues dangereuses et risquent de tomber à tout moment. Un devis a été sollicitée auprès d'une entreprise.

Il est prévu de changer les portes des toilettes du stade ; Les portes prévues seront en PVC

M. MATHA prévoit des ventes de bois et le curage des fossés pour 2026.

M. MATHA et la commission forêt se sont déplacés à MAHARANS pour faire un point sur la situation des pins. Certains pins sont dangereux notamment ceux autour des gîtes. Il est aussi nécessaire d'envisager le nettoyage sur les 50 mètres de l'obligation de débroussaillage.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'abattage des pins et le nettoyage à l'unanimité des présents et représentés.

Mme VANBRABANT rappelle le spectacle du 21 février prochain. Il y a le soir avant la soirée de Rugby y Toros qui s'est engagé à rendre la salle propre pour le lendemain.



Mairie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Publié le : 02/04/2026 16:46 (Europe/Paris)

Collectivité : Captieux

https://www.intramuros.org/captieux/documents_administratifs/57378

Mme LE COZE fait un point sur le PLUi. L'Hôtellerie de plein air notamment sur le bassin s'est organisée et attaque le Porté à connaissance sur les interdictions concernant le changement des structures vétustes. Il ne sera plus possible de changer ces structures.

Les communes touristiques importantes s'organisent aussi.

La CDC du Bazadais devrait aussi s'organiser.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autres questions, Mme La Maire déclare la séance se terminer à 21h45

